

## SOMMAIRE

**Les travaux** page 2

**La forêt** page 3

- ❖ Ventes de bois de l'ONF
- ❖ Affouages
- ❖ Déclaration annuelle de ruches

**Enfance** pages 4 à 7

- ❖ L'école fait son cirque !
- ❖ La fête de l'école
- ❖ Le centre de loisirs

**Vivre ensemble** pages 8 à 9

- ❖ Radars pédagogiques
- ❖ Pour un village propre
- ❖ Les travaux bruyants
- ❖ Animaux errants
- ❖ Le tri des déchets
- ❖ Stationnements gênants

**Vie communale** pages 10 à 11

- ❖ Les subventions communales
- ❖ Espace livres
- ❖ La maison de services au public
- ❖ L'état-civil

**Les événements** page 12

## ÉDITO

Dans ce bulletin estival, je vous propose de faire le point sur les travaux en cours.

Les animations nombreuses réalisées et à venir durant l'été favorisent les rencontres amicales et font de belles activités durant les vacances.

Je remercie les bénévoles des associations qui se dévouent.

Le 20 avril 2018, Bruno BREVET, agent communal a été hospitalisé. Il est toujours en arrêt de maladie. Nous lui souhaitons une bonne convalescence et un prompt rétablissement.

Merci à Thibault qui durant l'été entretient le village.

Je vous informe que la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville (CCPH) rejoindra Haut Bugey Agglomération (HBA) le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les deux conseils communautaires ont délibéré à la majorité des membres présents en juillet dernier. Les compétences obligatoires seront peu modifiées pour H.B.A. Seule la filière bois sera intégrée. Pour les compétences optionnelles et facultatives un réajustement a été établi.

L'extension du territoire HBA est donc actée, intégrant les neuf communes du plateau d'Hauteville.

Je remercie l'équipe en charge de la communication et Sylvie pour la réalisation du 20<sup>ème</sup> numéro.

Bonne lecture, bon été à Brénod à tous, Aindinoises et Aindinois.

Annie CARRIER  
Maire de Brénod

Retrouvez ce bulletin,  
les précédents, et bien d'autres  
choses encore... sur  
[www.brenod.com](http://www.brenod.com)

## BUDGET COMMUNAL

Vous pourrez retrouver les éléments des budgets 2018 et comptes administratifs 2017 à l'adresse suivante :

[www.brenod.com/vie-municipale/budget-communal/](http://www.brenod.com/vie-municipale/budget-communal/)

# Les travaux



## La mise en accessibilité des bâtiments communaux en images



### La voirie

L'entreprise COLAS Rhône-Alpes Auvergne réalisera fin septembre :

- La réfection du chemin de Champ de Joux sur 1 km (scarification, réglage et enduit bicouche) : 40 152.00 € T.T.C.
- La réfection du chemin de Macconod sur 400 m (reprofilage en enrobés à la niveleuse) : 23 349.96 € T.T.C. Une finition avec un enduit bicouche sera réalisée en 2019.



# AUX VENTES DE BOIS DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

La  
FORÊT



Suite au boycott de la vente d'automne 2017, notre lot de bois demeuré invendu, soit 345 m<sup>3</sup> de résineux et 107 m<sup>3</sup> de feuillus en parcelle 4, canton de Creta Pelaz, a finalement été adjugé à la Scierie Reydelle d'Aranc au prix de 17 259 € lors d'une vente exceptionnelle le 15 mars 2018 à Nantua.

À la vente de printemps, le 14 juin 2018 à Meximieux, la commune de Brénod proposait un lot de bois en parcelle 18, canton de Pré Bardon, comprenant 44 sapins pour 77 m<sup>3</sup>, 81 épicéas pour 122 m<sup>3</sup> et 138 hêtres pour 98 m<sup>3</sup>. Il a été vendu à la Scierie Julliard de Nantua pour 9 362 €.

Un troisième lot sera présenté à la vente d'automne, prévue à Nantua le vendredi 28 septembre 2018 : dans les parcelles 13, 14 et 15 canton de Corne Lansard, comprenant 197 sapins pour 676 m<sup>3</sup>, 48 épicéas pour 143 m<sup>3</sup>, 649 hêtres pour 753 m<sup>3</sup> et 13 autres feuillus pour 10 m<sup>3</sup>.

## AVIS AUX AFFOUAGISTES DE LA CAMPAGNE 2018-2019

Les lots de bois délivrés « bord de route » seront exploités entre septembre et octobre prochains, dans le secteur de la Combe de Férand.

Le tirage au sort pour l'attribution de chacun de ces lots aura lieu dès la fin des travaux de bûcheronnage et de débardage. Toutes les personnes inscrites en seront averties individuellement.



## DÉCLARATION ANNUELLE DE RUCHES

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue.

Elle participe à :

- ❖ La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- ❖ La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- ❖ La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre.**

Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

Mail : [assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr)

Téléphone : 01 49 55 82 22

**À NOTER** : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 août 2018). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2018).







Tous les enfants de l'école ont pu profiter pendant cette année scolaire d'un projet éducatif sur le thème du cirque.

Tout a débuté en décembre à la salle des fêtes de Champdor, par un spectacle de Noël partagé avec les enfants de cette commune. Puis, pendant 8 jours à raison de 6 heures par jour, de fin avril à début mai, l'ETAC (Ecole des Techniques et des Arts du Cirque) de Bourg-en-Bresse est intervenue dans les classes.

Du plus petit au plus grand, les enfants ont ainsi abordé avec Marine, animatrice ETAC, différentes techniques :

- ↳ la jonglerie : foulards, balles, assiettes chinoises, bâtons du diable, diabolos,
- ↳ l'équilibre sur objet : boule, échasses à mains, vélos acrobatiques (pédalgo, gogocycle, monocycle),
- ↳ l'acrobatie : pyramides...

Ce projet, d'un montant total de 3 488 euros, a été co-financé par le sou des écoles et la commune de Brénod qui a participé à hauteur de 1 500 euros.

Visiblement, les élèves ont apprécié les enseignements apportés. Nous avons profité des acquis de chacun lors du spectacle de fin d'année scolaire.

## DES ÉCRIVAINS EN HERBE...

À la rentrée prochaine, l'école organisera, au profit de la coopérative scolaire, une vente de petits livrets créés par les enfants.

Classés en 4 genres :

Aventure,  
Fantastique,  
Féérique,  
Divers.



Ces petits livres écrits et illustrés par les élèves seront vendus chez Mireille et Jean-Luc GUDIN.

Il n'y a pas de tarif fixé, chacun donnant ce qu'il souhaite.

# La fête de l'école

enfance



Le samedi 30 juin 2018, avait lieu sous un soleil mordant la fête de l'école.

Les enfants ont pu nous régaler de comptines, d'acrobaties, de jongleries, et de beaucoup d'autres tableaux, faisant pour la plupart référence au monde circassien, découlant du projet de l'école pour cette année scolaire.

Nous avons pu dire « au revoir » à nos 8 CM2 qui deviendront à la rentrée prochaine, collégiens à Hauteville-Lompnès. Après le spectacle, une buvette avec repas était organisée par le sou des écoles.

Puis, à 14 h un « marché des connaissances » était assuré par les enfants.

Le principe était que chaque enfant, en solo ou en duo, propose aux personnes présentes d'apprendre à faire quelque chose de particulier.

Merci aux maîtresses qui ont monté le spectacle.

Merci aux enfants de nous avoir divertis.

Merci également à toutes les personnes ayant participé de près ou de loin à la réussite de cette journée.





## pendant Les vacances, Les enfants sont accueillis

Le service « Pôle Enfance » de la commune propose aux familles de Brénod ou des villages voisins un service d'accueil extrascolaire ouvert cet été du 9 juillet au 3 août 2018 et du 27 au 31 août 2018.

**Les enfants sont accueillis dès 4 ans et jusqu'à 13 ans, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 18 h 30.**

Les parents ont la possibilité d'inscrire leur(s) enfant(s) à la demi-journée ou à la journée complète.

En juillet, les enfants ont pu profiter de nombreuses animations :

### « semaine champêtre » du 9 au 13 juillet 2018

Sortie à la journée le mardi 11 juillet à la chèvrerie de la RAMAZ.



Visite de la fruitière à Comté® de Brénod le 9 juillet au matin.

Journée au SO CLUB de Bourg-en-Bresse le jeudi 12 juillet en partenariat avec l'Institut Marcel Brun de Condamine La Doye.



### « Viens dessiner les couleurs de l'été » du 16 au 20 juillet 2018

Un stage de dessin en 3 demi-journées, encadré par Valérie TOURNEMINE, fut proposé aux enfants les lundi 16, mardi 17 et jeudi 19 juillet.



Baignade au plan d'eau de Champdor le jeudi 19 juillet après-midi.



Sortie équestre le 18 juillet à CHEVAL BUGÉY à Ceyzériat en partenariat avec l'Institut Marcel Brun de Condamine La Doye.





❖ Bérangère NEUFCEUR d'Aranc est venue nous parler du miel, des ruches et des abeilles, le mardi 24 juillet après-midi. Les aînés de la MARPA les Narcisses, sont venus passer l'après-midi avec les enfants.

❖ Confection de pain d'épices le mercredi 25 juillet au matin puis goûter au café GUDIN avec les résidents de la MARPA les Narcisses l'après-midi.



- ❖ Fabrication de bonbons artisanaux et d'une boîte à bonbons le jeudi 26 juillet au matin.
- ❖ Jeu de l'oie géant à la MARPA les Narcisses sur le thème de la gourmandise animé par Ludovic GASNIER(\*) le jeudi 26 juillet après-midi.

« La semaine des k » du 30 juillet au 3 août 2018



- ❖ Création d'un kamishibai (théâtre d'images japonais) les 30 juillet et 2 août au matin.
- ❖ Confection d'un gâteau en KIT KAT le 31 juillet au matin.
- ❖ Atelier créatif avec KRÉAMÉLINE de Corcelles, à la MARPA les Narcisses le 31 juillet après-midi.
- ❖ Kart à pédales le jeudi 2 juillet après-midi.
- ❖ Atelier cuisine et confection du repas le 3 août au matin.



Pour terminer cette belle saison d'été, du 27 au 31 août 2018, les enfants sont invités à participer à « UNE SEMAINE PAS ORDINAIRE » !



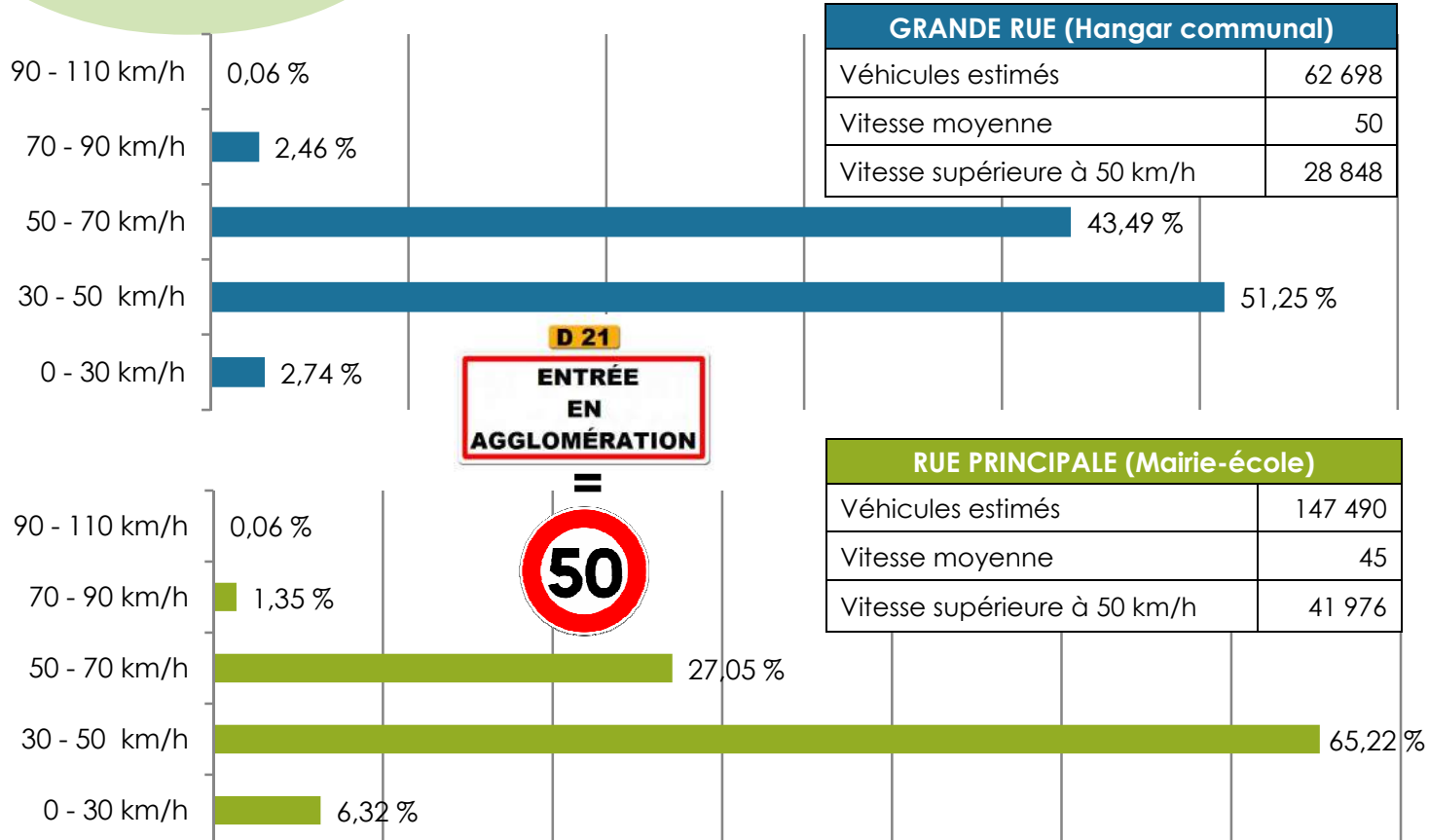
- ❖ Création d'un mandala géant alimentaire sur plusieurs séances les 27, 28 et 29 août au matin.
- ❖ Escape Game dans les locaux du centre de loisirs le 27 août après-midi.
- ❖ Ultimate avec Ludovic GASNIER(\*) le mardi 28 août.
- ❖ Atelier créatif avec KRÉAMÉLINE de Corcelles.
- ❖ Repas à la MARPA les Narcisses et pétanque en salle l'après-midi le jeudi 30 août avec Ludovic GASNIER(\*).
- ❖ Initiation au golf à Samognat le vendredi 31 août.



(\*) Ludovic GASNIER est titulaire du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (diplôme d'État).



Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2018



**POUR UN VILLAGE PROPRE**

La loi de transition énergétique et pour la croissance verte nous interdit, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'utilisation de procédés chimiques pour l'entretien et en particulier le désherbage des espaces publics. C'est une bonne mesure pour la protection de notre environnement, et donc pour chacun d'entre nous.

Désormais, nous avons recours à des procédés mécaniques pour le désherbage de nos trottoirs et caniveaux, afin de limiter la prolifération des végétaux « indésirables » dans ces domaines communs.

Cependant, ceci représente un travail important pour lequel nous faisons appel au sens civique de chacun pour participer à cet effort collectif ; et maintenir le devant de sa porte, la partie de trottoir devant son domicile, le caniveau longeant sa maison, en bon état de propreté. L'agent communal se chargeant des espaces restants.

Merci d'avance à tous, et merci en particulier à ceux qui le font déjà !

**POUR LES TRAVAUX  
BRUYANTS,  
IL Y A DES HORAIRES À  
RESPECTER**

Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 12 septembre 2008, l'utilisation des tondeuses, tronçonneuses, scies circulaires et autres outils bruyants sont autorisés aux horaires suivants :

- ❖ **En semaine, du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30.**
- ❖ **Les samedis, vous pouvez jardiner de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00.**
- ❖ **Le dimanche et les jours fériés, les bruits de voisinage ne sont autorisés que de 10 h 00 à 12 h 00.**





## **DES ANIMAUX PLUS OU MOINS DOMESTIQUES ...**



Les nuisances provoquées par des chats errants ou par des chiens en divagation, sont régulièrement rapportées auprès de la secrétaire de Mairie par des habitants qui en subissent les désagréments.

Un certain nombre de règles existent concernant les animaux errants, il est bon de les rappeler.

L'article 120 du RÈGLEMENT SANITAIRE DÉPARTEMENTAL DE L'AIN stipule que :

*« Il est interdit de jeter ou déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons ; la même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ... »*

Si vous nourrissez les chats, ils continueront à revenir chez vous et vous encouragerez une explosion de leur nombre. Il peut être très difficile de résister à l'envie de nourrir un chat qui vous fait les yeux doux, mais si vous n'avez pas l'intention de nourrir et d'abriter le chat pour toujours, ce n'est pas dans l'intérêt de l'animal.

Dans ce même RÈGLEMENT SANITAIRE DÉPARTEMENTAL, il est précisé à l'article 98-6 que :

*« Il est interdit de laisser vaquer les animaux domestiques dans les rues, sur les places et autres points de la voie publique ainsi que dans les halles et marchés.*

*Il est interdit d'abandonner des animaux sur la voie publique ainsi que dans les parcs ou jardins.*

*Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine qu'autant qu'ils sont tenus en laisse ».*

## **Le tri des déchets est toujours d'actualité**

L'état de propreté de l'espace de tri de la rue du Stade, pour nos déchets plastiques, papiers et verres, s'est amélioré avec la nouvelle disposition des containers.

Même si tout n'est encore pas parfait, les choses vont dans le bon sens, il est bon de le souligner ...

Pour les déchets encombrants, la collecte mensuelle fonctionne toujours un samedi par mois. Pourtant l'on retrouve encore souvent auprès des containers d'ordures ménagères divers cartons, bois, métaux etc ... indécemment déposés les jours même de collecte !

Le calendrier est affiché en mairie, et vous pouvez le retrouver sur [www.brenod.com](http://www.brenod.com) à la page BRÉNOD PRATIQUE.

## **stationnements gênants, Les piétons sont en danger !!!**



**Prenons soin de ne pas stationner nos véhicules sur les trottoirs ... ceux-ci sont réservés à l'usage des piétons. Il en va de la sécurité de chacun.**

**Lorsqu'un piéton passe sur la route pour contourner une voiture arrêtée sur le trottoir, le pire peut arriver, en particulier pour les personnes âgées.**

**La responsabilité des automobilistes indécents peut être engagée.**

Les Pt'its Bergnolands	1 500.00 €
Espace Livres	550.00 €
Amicale des sapeurs-pompiers de Brénod	183.40 €
Amicale des conscrits de Brénod	150.00 €
Sou des écoles	150.00 €
Ski-Club Brénod-Corcelles	1 500.00 €
Brénod Découvertes	300.00 €
Amicale des Anciens Combattants	75.00 €
Anciens Combattants d'AFN	75.00 €
Mémoire de la Résistance et des maquis de l'Ain et du Haut-Jura	30.00 €
ADAPA (Aide à domicile)	160.00 €
ADMR du Valromey (Aide à domicile)	50.00 €
Comice agricole de la montagne (Hotonnes)	150.00 €
Maison Familiale Rurale de Cormaranche-en-Bugey	120.00 €
Amis du Musée de la Résistance et de la Déportation de Nantua	50.00 €
Association des jeunes sapeurs-pompiers (Hauteville-Lompnès)	40.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 083.40 €</b>



## **« Bibliothèque municipale « espace livres BRÉNOD » »**

Durant le mois d'août la bibliothèque est ouverte  
le samedi matin de **10 h 00 à 12 h 00**  
(accès par la gauche de la mairie 2<sup>ème</sup> porte, 1<sup>er</sup> étage)

Dès le mois de septembre reprise des horaires habituels :  
ouverture à tous

- **Mardi de 16 h 00 à 18 h 00**
- **Samedi de 10 h 00 à 12 h 00**

- ❖ Animation kamishibai le 3<sup>ème</sup> samedi,
- ❖ Accueil des 0 – 3 ans le 3<sup>ème</sup> mardi de chaque mois de 10 h 30 à 11 h 30,
- ❖ MARPA : le 2<sup>ème</sup> mardi de chaque mois de 10 h 30 à 11 h 30 (accessibilité aux personnes à mobilité réduite).



**Vous pouvez suivre les actualités de la bibliothèque sur sa page facebook :  
[bibliothequedebrenod-accueil/facebook](https://www.facebook.com/bibliothequedebrenod-accueil/)**

- CONSULTER le catalogue de « LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE » de l'AIN sur : [lecture.ain.fr](http://lecture.ain.fr).
- FAIRE VOTRE CHOIX, nous réserverons vos ouvrages qui seront apportés par la navette 2 fois par mois.
- PARTICIPER à des RENCONTRES MENSUELLES autour d'un sujet culturel : en octobre le FESTIVAL LUMIÈRE à Lyon (possibilité de déplacement d'une journée).

Contact : [bibliobrenod@orange.fr](mailto:bibliobrenod@orange.fr)

Majef BEL : 04 74 36 01 76



# La maison de services au public du Haut-Bugey

Vie  
communale

Ouverte depuis le 9 avril 2018 dans les locaux de Sous-Préfecture de Nantua la Maison de Services Au Public est un service de proximité proposé à tous les habitants du Haut-Bugey. Dans un souci de développement équilibré et partagé, cette maison voulue et portée par HAUT-BUGEY AGGLOMÉRATION, avec le soutien de l'État et du Département de l'Ain, vous offre la possibilité de trouver en un seul lieu les informations utiles et d'accomplir les démarches administratives auprès d'organismes tels que :

- ↳ Allocations familiales,
- ↳ Assurance Maladie,
- ↳ Logement,
- ↳ Retraite,
- ↳ Pôle Emploi et Insertion Professionnelle ...

4 ordinateurs connectés à internet sont à la disposition du public, pour un lien direct aux services. Vous pouvez effectuer vos démarches en ligne avec un accompagnement personnalisé de l'agent d'accueil.

**MSAP**  
36 rue du Collège  
01130 Nantua  
Tél. 09 62 66 27 35

[msap@hautbugey-agglomeration.fr](mailto:msap@hautbugey-agglomeration.fr)

## Horaires :

<b>Lundi</b>	9 h 00 – 12 h 30 et 13 h 30 – 16 h 00
<b>Mardi</b>	9 h 00 – 12 h 30 et 13 h 30 – 16 h 00
<b>Mercredi</b>	9 h 00 – 13 h 00
<b>Jeudi</b>	9 h 00 – 12 h 30 et 13 h 30 – 16 h 00
<b>Vendredi</b>	9 h 00 – 16 h 00



## état-civil

**Naissances :** Ugo GRENARD, né le 10 mars 2018, fils de Jonathan GRENARD et Aurélie LESIEUX  
Ambre LYVET, née le 3 mai 2018, fille de Sylvain LYVET et Virginie CARRARA  
Agathe MASSONNET, née le 17 mai 2018, fille de Rémi et Marie MASSONNET

***Bienvenue aux nouveaux Bergnolands et félicitations aux heureux parents !***

**Mariage :** Benoit RAYMOND et Sophie GUILLERMET, le 24 mars 2018

***Nos meilleurs vœux aux époux !***

**Décès :** Catherine PRÉVITALI, née DEL BELLO, décédée le 27 janvier 2018  
Florence MINET, née PERINO, décédée le 20 mars 2018  
Anne DURAND, décédée le 30 mars 2018  
Anne BEAUSERGENT, née LOHOU, décédée le 31 mars 2018  
Pierrette RICHEROT-MALIVERT, née CRETET, décédée le 18 mai 2018  
Bernadette RAVOT, née CARRIER, décédée le 21 mai 2018  
Raymonde PEY-RAVIER, née PIGNARD, décédée le 30 mai 2018  
Andrée JACQUET, née GOJON, décédée le 2 juin 2018  
Michel GENEVOIS, décédé le 18 juin 2018  
Jeanne MOÏSE, née DEWULF, décédée le 19 juin 2018  
Jeanine BOUTTE, née TRONCHON, décédée le 22 juin 2018  
Louis ESTACHY, décédé le 5 juillet 2018

***À toutes leurs familles,  
nous présentons  
l'expression de  
nos condoléances  
attristées.***

## Les ÉVÉNEMENTS

## NOTRE VILLAGE AUX RENDEZ-VOUS DU SPORT ET DE LA NATURE

**Samedi 12 mai** dernier a été un jour de grande animation à Brénod, sous un soleil magnifique.



Le rallye Ain-Jura a fait escale dans notre commune, à l'issue de l'étape spéciale n° 4 entre Le Poizat et Brénod, via la Combe de Ramboz, le col de Belleroche et la Combe de Léchaud. Une « séquence dédicace » a eu lieu sur la place du village, où les 109 concurrents se sont succédés pour le plus grand plaisir des amateurs de belles mécaniques qui ont pu prendre des photos et échanger avec les équipages. Un grand succès très apprécié de tous.

Dans le même temps avait lieu le désormais traditionnel Éco-trail de l'Ain « Promenade du bûcheron ». Plusieurs parcours, et différentes formules de courses au départ de Chavornay (70 km) et Les Plans d'Hotonnes (45 km) et arrivée à Hauteville-Lompnès. En raison de la présence du rallye, l'itinéraire fut modifié. Le ravitaillement et le passage de relais furent déplacés de la Léchère vers la Filatière, si bien que les concurrents, venant du Versoux, traversèrent notre village par l'Est. Une épreuve très appréciée des concurrents venus parfois de loin, et également des spectateurs qui ont pu encourager les champions locaux. Remercions les organisateurs. Ils ont su s'adapter et trouver un nouvel itinéraire pour s'accorder avec les aléas du calendrier.

### FOIRE DE BRÉNOD

La 15<sup>ème</sup> édition de la foire de Brénod a eu lieu le 22 juillet 2018 sous un soleil radieux. Nombre de visiteurs, artisans, brocanteurs et vide-greniers étaient présents et ravis.



L'équipe de Brénod Découvertes a organisé cet événement avec le soutien de l'amicale des sapeurs-pompiers. La société de chasse nous a régalaé avec ses galettes et saucissons briochés. Une belle journée animée par un DJ et des airs d'accordéon. La pêche à la truite dans la fontaine de la place a fait le bonheur des petits et des grands.

Une exposition de maquettes de Pierre ROCHAIX se tenait à l'église. Merci à sa fille Ghislaine de nous les avoir présentées.

### fête patronale

**Le 11 août 2018**

Après-midi jeux « Bubble foot »  
et bal des années 80,  
organisés par les conscrits.

**Les 14 et 15 août 2018**

Attractions foraines  
sur la place du village.

**Le 15 août 2018 à 22 h 00**

Feu d'artifice et bal populaire.

### Les cyclistes aiment BRÉNOD !

Le 3<sup>ème</sup> Gentleman Cycliste du Plateau de Brénod, organisé par Ambition Cyclisme Fémin'Ain d'Izernore aura lieu le **samedi 1<sup>er</sup> septembre 2018**. Épreuve contre la montre par équipe de 2 coureurs entre Brénod et Hauteville-Lompnès, ouverte également aux enfants accompagnés d'un adulte. Le départ et l'arrivée auront lieu devant la mairie de notre village, venez nombreux encourager les concurrents.

<http://www.acfain.clubeo.com>



Le **22 septembre** une épreuve cyclo-sportive de « La Forestière 2018 » traversera notre village, soyez prudents. <https://www.la-forestiere.com>